

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024



Anne-Sophie DAUTRESOUL

LAURÉATE DU TERRITOIRE : Marais du Cotentin et du Bessin « Vallée de l'Aure » - En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques – Prairies et Parcours

CATÉGORIE :

Fauche prioritaire (et secondairement pâturage) // Plaine & piémont humide

LOCALISATION :

Normandie – Calvados (14)

Marais du Cotentin et du Bessin « Vallée de l'Aure »



Section : Plaine & piémont humide
Catégorie : Fauche prioritaire (et secondairement pâturage)



FOCUS PROJET

Anne-Sophie DAUTRESOUL s'est installée à la suite de ses parents en 2021. Avec son mari, elle élève des bovins et des ovins en Agriculture Biologique.

Anne-Sophie et son mari sont double-actifs et ils ont à cœur d'exploiter leur marais avec des pratiques favorables à la biodiversité. Outre la production d'un foin de qualité, ils vendent bœufs et génisses de viande de 3 ans et des agneaux en vente directe.

Cette ferme, engagée en AB et en MAEC depuis de nombreuses années, exploite 60ha de prairies permanentes dont 45ha de marais par fauche et pâturage de vaches allaitantes. La diversité des pratiques existantes permet le maintien de prairies humides et de milieux favorables aux oiseaux de marais.

Sur une période courte (de juin à octobre), la parcelle présentée au concours garantit la récolte d'un foin de qualité, apprécié des animaux. Elle permet également un pâturage automnal aux 20 mères allaitantes et leurs veaux.

Cette parcelle s'inscrit dans un îlot d'environ 16ha exploité de manière similaire. La gestion extensive (fauche tardive puis en bande, chargement adapté ensuite) assure la préservation de cet ensemble reconnu prairie d'intérêt européen.



STRUCTURES ACCOMPAGNATRICES

**Pnr des Marais du Cotentin
et du Bessin
Chambre d'Agriculture de la
Manche**



LE MOT DE LA LAURÉATE

« Très attachés à notre marais et à ses différents paysages tout au long de l'année, c'est avec passion que nous avons repris l'exploitation familiale en 2021, tout en continuant ses valeurs respectueuses de l'environnement. »

« Nous croyons faire peu de choses sur ces prairies mais nos pratiques contribuent à garder des prairies riches en espèces et appétentes pour nos animaux. »

Anne-Sophie et Manuel DAUTRESOUL



LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Le choix de pratiques extensives sur l'année (fauche tardive, chargement adapté pour le regain) assurant :
 - un foin qualitatif, énergétique et diététique ;
 - le maintien d'une prairie dite « d'intérêt européen » ;
 - un site favorable à la nidification d'oiseaux des marais ;
 - des refuges et zones de nourrissage pour les insectes en fin d'été.
- Des pratiques de fauche où la 2nde coupe est réalisée par bandes, ce qui assure une alimentation diversifiée aux animaux
- Le souhait de pâturer presque toutes leurs parcelles : pour celle-ci, ils mettent en place des clôtures mobiles (parfois les fossés assurent ce rôle) et charrient l'eau lorsque les animaux y sont.



Les co-organisateurs sur les Marais du Cotentin et du Bessin (Calvados/Manche – Région Normandie) :

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin La Chambre d'Agriculture de la Manche

Marais du Cotentin et du Bessin : « Vallée de l'Aure »

EN SAVOIR PLUS :

Les marais du Cotentin et du Bessin représentent plus de 30 000 ha de zones humides, principalement valorisées par l'élevage. Ils abritent une grande diversité de milieux et d'espèces sous l'apparente uniformité d'un vaste ensemble de prairies humides quadrillé par un réseau de fossés. Au printemps-été, ces marais sont des prés verdoyants. Ils se transforment, durant l'hiver en d'immenses lacs qui attirent les oiseaux migrateurs.

Les pratiques agro-écologiques mises en œuvre sur ces prairies par les éleveurs (fauche tardive, limitation ou absence de fertilisation, entretien du réseau hydraulique,...) méritent d'être mises en avant et valorisées par le concours des pratiques agro-écologiques - prairies et parcours. Elles sont aussi encouragées par la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

La qualité des produits issus de ces marais est également reconnue par l'AOP « Beurre et Crème d'Isigny ».

Localement, l'enjeu est de préserver ces prairies, de maintenir des le pâturage sur les marais, de faire connaître les pratiques permettant leur maintien et de valoriser le rôle de l'élevage extensif sur ce territoire.

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

14 communes :

Bernescq, Bricqueville, Canchy, Colombières, Formigny-la-Bataille, Isigny-sur-Mer, La Cambe, Longueville, Mandeville en Bessin, Monfreville, Osmanville, Rubercy, Saint-Germain-du-Pert, Trévières

2 600 ha de marais

TYPOLOGIE D'AGRICULTURE

Élevage herbager et bocager
Prairies humides inondables

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES

Production laitière majoritaire (AOP Beurre et Crème d'Isigny)
Production de viande bovine en plus faible proportion